



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 125 de l'ordre du jour  
**Interaction entre l'Organisation  
des Nations Unies, les parlements  
nationaux et l'Union interparlementaire**

## **Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Conformément à la résolution [72/278](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport s'appuie sur l'interaction qui existe de longue date entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et les organisations parlementaires. Cette interaction a fourni une base solide pour la promotion d'objectifs communs dans l'ensemble des mandats et activités de l'Organisation. Ce rapport, qui est le cinquième du genre, est publié à un moment caractérisé par des disparités socio-économiques, des conceptions concurrentes de l'ordre international et des défis mondiaux qui laissent des traces indélébiles sur les générations futures. Le monde d'aujourd'hui, fortement interconnecté, est aux prises avec de nombreuses menaces transfrontalières, en particulier la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) qui, au moment de l'établissement du présent rapport, a touché de nombreux aspects de la vie politique, économique et sociale partout sur la planète. Dans le même temps, il n'y a pas de consensus sur la manière d'atténuer les risques. Les exemples vont de notre réponse collective aux pandémies et au changement climatique à notre approche fragmentée des déplacements massifs de personnes, en passant par nos efforts pour gérer les bouleversements créés par les technologies numériques.

2. En 2020, la communauté internationale s'engage dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable afin d'accélérer la mise en place de solutions durables aux plus grands défis mondiaux. Elle célèbre également des événements majeurs, notamment le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il s'agit donc ici d'une bonne occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs à long terme, de procéder aux ajustements nécessaires et d'intensifier les efforts collectifs. Le système

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 avril 2020).



des Nations Unies réformé est déterminé à jouer pleinement son rôle de manière plus unifiée, plus réactive et responsable.

3. Dans ce contexte, les parlements du monde entier peuvent jouer un rôle important en aidant l'Organisation et ses États Membres à renforcer leur action face aux défis mondiaux. Grâce au contrôle législatif et budgétaire qu'ils exercent et à leurs fonctions de représentation, les parlements peuvent promulguer des lois qui traduisent les engagements internationaux en politiques nationales, étayant ainsi les approches inclusives et responsables de leur mise en œuvre. De même, les parlements peuvent œuvrer systématiquement aux côtés du système des Nations Unies en faveur des trois piliers de l'Organisation : la paix et la sécurité, les droits humains et le développement.

4. Dans sa résolution [72/278](#), l'Assemblée générale a reconnu que la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'Union interparlementaire (UIP) joue un rôle croissant en favorisant l'interaction régulière entre parlementaires et hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, en examinant l'état d'avancement des engagements internationaux, en facilitant le resserrement des liens entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements nationaux et en aidant à élaborer une contribution parlementaire aux grands travaux de l'Organisation. La cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui sera organisée par l'UIP en étroite coopération avec l'ONU et le Parlement autrichien en août 2020, sur le thème « Les parlements mobilisés en faveur d'un multilatéralisme plus efficace au service de la paix et du développement durable pour les peuples et la planète », renforcera encore le partenariat stratégique entre l'ONU et l'UIP.

5. Le présent rapport décrit l'ampleur et la portée de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, en mettant particulièrement l'accent sur les meilleures pratiques visant à soutenir le rôle des parlements dans la concrétisation des engagements internationaux en politiques nationales, comme cela est demandé dans la résolution [72/278](#). Le rapport traite également de la collaboration entre l'Organisation et d'autres organisations parlementaires. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 étant au cœur des efforts du système des Nations Unies, le rapport est organisé en fonction des grandes catégories de soutien thématique à la réalisation des objectifs. La section II contient des exemples de coopération directe entre les parlements nationaux et le système des Nations Unies visant à atteindre des objectifs spécifiques et, plus généralement, à concrétiser le Programme 2030. La section III contient une description de la collaboration entre l'ONU, l'UIP et d'autres organisations parlementaires. La section IV contient une description des produits issus des partenariats, des interactions et des connaissances qui guident la vaste collaboration entre l'ONU, les parlements et les organisations parlementaires. La section V contient des conclusions et des recommandations sur la voie à suivre.

## **II. L'ONU et les parlements nationaux : appui direct fourni aux parlements et aux parlementaires**

### **A. Exécution du Programme 2030**

6. L'ONU a donné la priorité au renforcement des capacités des parlements, compte tenu de leur rôle essentiel à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Suite au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, les coordonnateurs résidents nouvellement habilités ont aidé les parlements du monde entier à prendre des mesures pour atteindre les objectifs. En tant que pourvoyeur d'assistance technique à plus de 70 parlements, le Programme des Nations Unies pour

le développement (PNUD) s'est efforcé de renforcer les capacités des parlements de superviser l'intégration du Programme 2030 dans les processus nationaux de planification du développement. Cet engagement concerne tous les objectifs, un accent particulier étant mis sur la participation des femmes (objectif 5) et d'autres groupes sous-représentés, l'amélioration de la gouvernance et du contrôle (objectif 16), le respect des obligations internationales au niveau national, et le développement de partenariats plus solides, notamment en faveur du climat et du financement des objectifs (objectifs 13 et 17).

7. Par exemple, en Géorgie, le PNUD a aidé le parlement à mettre en place des plans d'action stratégiques pluriannuels qui intègrent les objectifs pertinents, facilitent une approche structurée du travail des commissions parlementaires et contribuent à l'amélioration du contrôle. Au Mexique, le PNUD a aidé le Sénat à évaluer ses capacités législatives et à créer un groupe de travail qui coordonne et supervise la réalisation des objectifs. En Angola, au Bangladesh, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Mozambique, en Serbie et au Timor-Leste, le PNUD s'emploie avec les parlements et d'autres acteurs clés à améliorer l'accès aux informations financières publiques et à d'autres données relatives aux objectifs afin d'améliorer la transparence et de promouvoir un meilleur contrôle de la gestion des finances publiques. Aux Fidji, à la suite d'un atelier organisé par le PNUD, le parlement national a aligné le mandat de ses commissions permanentes sur les objectifs afin de suivre les progrès réalisés par rapport au plan national quinquennal du gouvernement. Au Népal et au Pakistan, le PNUD a travaillé avec les parlements nationaux et infranationaux pour renforcer le contrôle des dépenses conformément aux instruments de financement relatifs au climat et aux objectifs.

8. Dans le cadre du Programme 2030, le Département des affaires économiques et sociales a mobilisé les parlementaires en faveur des examens nationaux volontaires. Entre autres activités, en juillet 2019, le Département a organisé un laboratoire consacré aux examens nationaux volontaires pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable afin d'associer toutes les branches et tous les niveaux de gouvernement, y compris les parlements, à la réalisation des objectifs. Cette activité a permis de mettre en lumière les meilleures pratiques en matière de collaboration entre les ministères, les agences et les autres institutions publiques au-delà des frontières organisationnelles, grâce à des politiques et des initiatives liées entre elles.

9. Les parlementaires ont également été un public cible important pour de nombreuses activités entreprises par le Département de la communication globale et son réseau de centres d'information des Nations Unies. Les centres ont travaillé avec les parlements nationaux et les groupes parlementaires pour mettre en lumière le travail des Nations Unies et les faire participer à la mise en œuvre des principaux programmes, y compris ceux qui sont liés aux objectifs. Le centre d'information en Ukraine a organisé au Parlement une exposition photographique ayant au programme des célébrités nationales et destinée à sensibiliser aux objectifs. Le centre d'information en Géorgie a aidé le parlement national à organiser une conférence sur le thème du Programme 2030. Lors de cette activité, le président du parlement, le Secrétaire général de l'UIP et le coordinateur résident ont présenté à 150 acteurs locaux un exposé sur les défis et les possibilités associés au développement durable et sur la manière de créer des synergies pour promouvoir la réalisation des objectifs.

## **B. Démocratie et droits humains**

10. La collaboration avec les parlements a également permis de faire progresser la gouvernance démocratique et le respect des droits humains, qui sont essentiels pour

atteindre les objectifs. Sur la base des réponses à un questionnaire envoyé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) aux États Membres, aux agences des Nations Unies et aux autres parties prenantes, le Conseil des droits de l'homme a publié en mai 2018 un rapport complet sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son Examen périodique universel (A/HRC/38/25).

11. En Somalie, l'ONU a continué à aider le Parlement fédéral et les parlements des États à renforcer leur capacité institutionnelle de s'acquitter de leurs fonctions essentielles. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le PNUD ont aidé le Parlement fédéral à réviser la Constitution fédérale provisoire et ont apporté une assistance continue en ce qui concerne les élections nationales, en collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante. En outre, l'ONU a mené des actions de sensibilisation au code électoral afin de promouvoir un quota minimum de 30 % pour la représentation des femmes.

12. Le Bureau intégré des Nations unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a dispensé à l'Assemblée populaire nationale des conseils techniques sur l'intégration des normes internationales dans la législation nationale. Le BINUGBIS a également apporté son soutien au parlement en ce qui concerne : a) l'élaboration et la validation du rapport de la Guinée-Bissau pour le troisième cycle de l'examen périodique universel ; b) l'examen du projet de code de justice militaire afin de garantir la conformité avec les normes internationales en matière de droits humains ; c) le concours prêté à la commission parlementaire chargée d'organiser une conférence nationale sur la consolidation de la paix et le développement ; et d) l'assistance aux parlementaires et à la Commission spéciale pour les femmes et les enfants dans l'examen des projets de loi sur la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décision.

### **C. Égalité des sexes et autonomisation et participation des femmes et des filles à la vie politique**

13. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris en tant que législatrices au sein des parlements, sont essentielles à la réalisation du Programme 2030. En Afghanistan, grâce au dialogue continu avec les secrétariats et les directions de l'Assemblée nationale, les efforts de sensibilisation de l'ONU ont privilégié la promotion de l'égalité des sexes et la participation des femmes aux processus politiques. Aujourd'hui, les femmes occupent 69 des 250 sièges de la chambre basse, ce qui dépasse le quota de 68 sièges réservés aux femmes en vertu de la Constitution et, pour la première fois, inclut une femme directement élue, originaire de la province de Deykondi. A la chambre haute, 19 des 68 sièges sont occupés par des femmes, dont 16 ont été nommées par le Président. Les trois autres femmes continuent d'occuper les sièges alloués aux représentantes et représentants du conseil provincial originaires des provinces de Jozjan, Badakhchan et Deykondi. Depuis les élections législatives de 2018, la représentation des femmes dans les structures de secrétariat des deux chambres a également augmenté de 27 %. Bien que la chambre basse ait adopté en novembre 2019 une résolution en neuf points en faveur des droits des femmes, la révision de lois telles que la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes est toujours en attente.

14. De même, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a encouragé la participation politique et électorale des femmes dans la région, en coopération avec les parlements nationaux. L'UNOWAS a consulté les parlements de la région aux fins d'une étude sur la participation politique des femmes et a associé des femmes parlementaires du Cap-Vert à l'organisation de la journée

portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Praia en 2018. L'UNOWAS a aidé une association de femmes parlementaires de Mauritanie à mener des actions de sensibilisation, de formation et de plaidoyer lors des élections de 2019. En partenariat avec l'Union africaine et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UNOWAS a facilité l'organisation de la conférence des femmes parlementaires du Groupe des cinq du Sahel qui s'est tenue à N'Djamena en 2018, en mettant l'accent sur la prévention de l'extrémisme violent. En collaboration avec ONU-Femmes, l'UNOWAS a permis à des femmes parlementaires de 16 pays de participer aux activités du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

15. Par l'intermédiaire du groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'égalité des sexes, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a participé au dialogue avec la commission du Congrès pour l'égalité des femmes afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le cadre du plan de développement national et d'autres cadres juridiques, notamment ceux liés à l'accord de paix. Des efforts ciblés ont également été entrepris par le PNUD dans plusieurs pays. Au Bhoutan, par exemple, le soutien du PNUD au groupe parlementaire des femmes nouvellement formé a permis de formuler plusieurs recommandations sur les moyens de renforcer la participation politique des femmes. Aux Maldives, le PNUD a prêté son concours au parlement lors de l'adoption de la législation sur la décentralisation, qui comprenait des mesures temporaires spéciales visant à accroître la représentation des femmes au niveau local. Au Kirghizistan, au Monténégro, au Myanmar, au Népal, en Sierra Leone et à Sri Lanka, le PNUD a également travaillé avec les parlements nationaux pour promouvoir le programme axé sur les femmes et la paix et la sécurité.

#### **D. Paix et sécurité internationales**

16. Les membres des parlements nationaux et régionaux ont manifesté un intérêt soutenu pour le désarmement et les travaux connexes de l'ONU. Au niveau mondial, le Bureau des affaires de désarmement encourage l'universalisation de plusieurs conventions relatives au désarmement en travaillant en étroite collaboration avec les parlementaires des États non parties à ces conventions, ainsi qu'avec les organisations parlementaires concernées, telles que l'UIP, l'Action mondiale des parlementaires et les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement. Ces interactions ont joué un rôle clé dans les récentes ratifications et adhésions à des conventions, telles que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques), qui a été ratifiée par la République centrafricaine et la République-Unie de Tanzanie et à laquelle a adhéré le Samoa.

17. Le Bureau des affaires de désarmement travaille également en étroite collaboration avec les parlementaires aux niveaux régional et national, notamment dans le cadre d'un projet lancé en 2019 qui est axé sur la violence armée et le trafic illicite d'armes légères dans une perspective tenant compte des questions de genre. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a contribué au renforcement des capacités en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique pour les parlementaires et les organisations non gouvernementales dont les activités sont consacrées aux femmes et à la paix et à la sécurité, au contrôle des armes et la réduction des effets différenciés de la violence armée sur les femmes et sur les hommes.

18. L'engagement avec les parlementaires est également un aspect important du soutien des Nations Unies à la mise en œuvre des accords de paix. La Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a accru son interaction avec les parlementaires afin de renforcer leur appropriation de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de faire progresser la mise en œuvre de cet instrument. À cette fin, tout au long de 2019, la MINUSMA a organisé des ateliers de renforcement des capacités axés sur la réforme du secteur de la sécurité, les droits humains et l'élaboration de textes législatifs. En 2018 et 2019, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali a organisé à l'intention des commissions spécialisées du Parlement trois réunions d'information sur le mandat de la Mission et la mise en œuvre de l'Accord. Par la suite, un groupe de travail parlementaire ad hoc chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de l'accord a été créé et le premier rapport parlementaire sur le sujet a été lancé.

19. En Colombie, depuis la signature de l'accord de paix entre le gouvernement et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire en novembre 2016, le Congrès a joué un rôle de plus en plus actif, au-delà des débats et de l'approbation de la législation sur la mise en œuvre de l'accord de paix. Depuis 2018, les commissions de paix des deux chambres du Congrès ont effectué des visites dans les zones de réintégration des ex-combattants et les régions touchées par le conflit, avec le soutien de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. Les législateurs ont engagé un dialogue direct auprès d'ex-combattants en cours de réintégration, ainsi qu'auprès de figures de la société civile, d'autorités locales et de communautés. Cela leur a permis de constater directement les progrès et les défis liés à la mise en œuvre de l'accord, notamment dans les deux domaines couverts par le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à savoir le processus de réintégration et les garanties de sécurité pour les communautés. En outre, la Mission a maintenu le dialogue avec les législateurs. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a rencontré régulièrement les membres du Congrès pour les informer de la mise en œuvre de l'accord de paix. Les membres du Congrès ont également rencontré les représentants du Conseil de sécurité lors de leur visite en Colombie en 2019 pour partager leurs points de vue sur la mise en œuvre de l'accord de paix.

20. De même, pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix en République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a encouragé les initiatives de sensibilisation à l'intention des parlementaires. La MINUSCA facilite également le dialogue entre les parlementaires, les autorités locales et les groupes armés. En outre, elle fournit un soutien technique aux commissions de l'Assemblée nationale dans leur examen des projets de loi, notamment ceux qui concernent la décentralisation, la gouvernance locale et le statut des anciens chefs d'État, des partis politiques et de l'opposition.

21. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, sous les auspices du Coordonnateur résident, le Fonds pour la consolidation de la paix a contribué depuis 2018 au renforcement du dialogue politique entre le Gouvernement national et le gouvernement de Bougainville, ainsi qu'entre le Parlement national et la Chambre des représentants de Bougainville, en veillant à ce que les décisions relatives à la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville et au référendum soient prises en parallèle. Le Fonds a soutenu le Parlement national et la Chambre des représentants de Bougainville dans la signature d'un accord de partenariat parlementaire en septembre 2019 afin de renforcer la coopération entre les deux parlements. L'attaché de liaison du bureau du Coordonnateur résident continue à promouvoir un dialogue ouvert au niveau parlementaire en faveur d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat parlementaire.

## E. Autres domaines de coopération

22. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), dans le cadre de ses activités en matière d'état de droit et de lutte contre la corruption, a encouragé l'Assemblée nationale à adopter des mesures en faveur de l'intégrité, du principe de responsabilité et de transparence, en préconisant l'adhésion totale des parlementaires à la loi sur la déclaration des avoirs et la responsabilité en matière d'actes criminels. La MANUA surveille le travail législatif et rend compte des développements dans son rapport annuel sur la lutte contre la corruption. Dans le cadre du projet de soutien institutionnel et de renforcement des capacités du parlement afghan, le PNUD a fourni une assistance technique aux secrétariats et aux directions de l'Assemblée nationale pour la mise en œuvre des normes de l'UIP visant à améliorer l'accès du public à l'information législative. Il a notamment prêté son concours à la publication de l'état d'avancement des projets de loi, des lois et d'autres ressources parlementaires par le biais du système de suivi législatif.

23. Tout au long de la période considérée, les contributions des parlementaires ont été mises en évidence par le Département de la communication globale dans des contenus multimédias et multilingues sur diverses plateformes, y compris les médias sociaux et les publications numériques. Le Département héberge également un site Web dans les six langues officielles des Nations Unies pour célébrer la Journée internationale du parlementarisme le 30 juin. Le site Web est mis à jour chaque année pour refléter les activités et les manifestations associées à la célébration de cette journée, ainsi que les informations de base pertinentes.

## III. L'ONU, l'Union interparlementaire et les autres organisations parlementaires : promouvoir les normes mondiales

24. En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP reste un instrument essentiel à l'appui de la participation des parlements nationaux à l'action menée par l'ONU. L'UIP et d'autres organisations parlementaires fournissent aux parlements nationaux des informations sur les processus pertinents, sensibilisent aux normes mondiales, mobilisent le soutien à la mise en œuvre des engagements internationaux et offrent une plateforme pour une interaction régulière entre les parlementaires et les entités des Nations Unies. Ils aident également les parlements en leur procurant des outils techniques dans des domaines spécialisés liés à la mise en œuvre des programmes mondiaux. À cet égard, l'UIP tire parti de la diversité de ses membres et de sa portée mondiale et travaille en étroite collaboration avec le système des Nations Unies sur toute une série de questions. Conformément à la résolution [72/278](#), elle collabore régulièrement avec les États Membres afin de faciliter l'ajout d'une composante parlementaire dans les grandes conférences des Nations Unies. En outre, les entités des Nations Unies collaborent avec d'autres forums parlementaires internationaux, régionaux et sous-régionaux, qui contribuent à façonner la contribution parlementaire aux principaux processus des Nations Unies.

### A. Mise en œuvre du Programme 2030

25. Au cours de l'exercice biennal 2018-2020, l'UIP a entrepris un large éventail d'activités visant à promouvoir une plus grande sensibilisation aux objectifs et à encourager la coopération parlementaire en faveur du Programme 2030. La 138<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP a adopté à l'unanimité une résolution intitulée « La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable ». Dans cette

résolution, l'Assemblée s'est félicitée de l'adoption de résolutions essentiellement identiques sur la pérennisation de la paix, par l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil de sécurité et a appelé tous les parlements à contribuer à la mise en œuvre du concept de pérennisation de la paix et des objectifs de développement durable. Pour intégrer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le travail des parlements, l'UIP a organisé une série de séminaires régionaux auxquels ont participé des parlements et des représentants de l'Organisation des Nations Unies originaires du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique latine, de la Communauté d'États indépendants, des Caraïbes, du Groupe des Douze Plus et de la région Asie-Pacifique. Ces activités ont permis aux participants de partager leurs expériences, d'identifier les défis et les opportunités, d'échanger des pratiques optimales et de discuter d'options concrètes pour atteindre les objectifs aux niveaux national et régional.

26. Conformément à la demande de l'Assemblée générale de favoriser la présence aux grandes conférences des Nations Unies d'une composante parlementaire, l'UIP a participé activement à diverses initiatives visant à promouvoir le Programme 2030. En tant que membre du Comité directeur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, l'UIP a participé aux réunions du Comité, en encourageant la création du Caucus des chefs d'entreprise, en aidant à définir de nouveaux indicateurs de progrès en matière de coopération au développement et en contribuant à l'examen de l'objectif 17. En janvier 2019, l'UIP a participé en tant qu'observateur à la première réunion de la Plateforme stratégique sur les objectifs de développement durable, présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies.

27. Le PNUD et l'UIP ont continué à fournir un soutien technique aux parlements nationaux sur la base de la publication UIP/PNUD intitulée *Les ODD à l'usage des parlements : outil d'auto-évaluation*. Plusieurs parlements ont évalué leur capacité à réaliser les objectifs à l'échelle locale, notamment les parlements de la Sierra Leone et de Sri Lanka, et des exercices similaires sont prévus pour l'Argentine, la Jordanie, les Maldives, la Somalie, Trinidad et Tobago et la Tunisie. Le PNUD, maintenant sa forte collaboration avec les organisations parlementaires, a en outre aidé le secrétariat du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe à renforcer l'action de son comité de contrôle axée sur l'adoption par les parlements des États membres de lois types sur les élections, le VIH/sida et la prévention des mariages d'enfants.

28. Le Département des affaires économiques et sociales a également collaboré avec l'UIP pour promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. De hauts représentants de l'UIP ont participé activement au forum politique de haut niveau sur le développement durable et au suivi et à l'examen du Programme 2030, ainsi qu'aux discussions concernant les conclusions des grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable. Avant les forums politiques de haut niveau qui se sont tenus en 2018 et 2019, l'UIP a mené une enquête auprès des parlements des pays participant aux examens nationaux volontaires, encourageant un plus grand engagement parlementaire dans ce processus de suivi essentiel et attirant l'attention sur le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les enquêtes ont révélé que pas plus d'un tiers des parlements étaient engagés dans le processus d'examen national volontaire, ce qui donne à penser que le contrôle par les parlements de la réalisation des objectifs reste faible. En guise de contribution au forum politique de haut niveau de 2018, l'UIP a encouragé la participation de quelque 90 parlementaires aux débats principaux et a organisé une manifestation parallèle sur la durabilité environnementale. Lors du forum politique de haut niveau de 2019, l'UIP a organisé un forum parlementaire et a coorganisé deux autres manifestations parallèles avec le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

sur l'évaluation de la capacité des parlements à institutionnaliser les objectifs et sur l'apatridie, respectivement.

29. Les parlementaires nationaux et l'UIP, s'appuyant sur leur participation au Forum pour la coopération en matière de développement, ont contribué à faire progresser le rôle stratégique de la coopération en matière de développement dans la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. En tant que plateforme mondiale, le Forum facilite la production de connaissances et le développement des capacités des parlementaires afin de soutenir le rôle vital qu'ils jouent dans le contrôle des processus de coopération internationale pour le développement de leurs pays. Depuis 2008, le Département des affaires économiques et sociales, grâce aux enquêtes du Forum, a recueilli des données sur la mesure dans laquelle les parlements sont inclus dans l'élaboration des politiques de coopération au développement national, dans le but d'améliorer la base de données factuelles et d'encourager l'inclusion des parlementaires pour une meilleure transparence et une meilleure application du principe de responsabilité.

30. De même, par l'intermédiaire du Forum mondial de l'investissement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a servi de plateforme mondiale pour l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et pour la mobilisation de ressources supplémentaires permettant de promouvoir les actions destinées à atteindre ces objectifs, tout en mettant en commun les politiques efficaces et les meilleures pratiques. Le sixième Forum, qui s'est tenu en octobre 2018, a rassemblé plus de 6 000 représentants des secteurs public et privé, de la société civile et du monde universitaire, dont 70 parlementaires. Plusieurs sessions de haut niveau ont été organisées en collaboration avec l'UIP, notamment une session sur le rôle des législateurs dans la création d'un environnement propice à l'investissement et au financement en vue de la réalisation des objectifs.

## **B. Changements climatiques**

31. L'UIP et le parlement polonais ont organisé une réunion parlementaire lors de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Quelque 200 parlementaires venus de plus de 50 pays ont participé à cette réunion. Les parlementaires ont examiné les cadres juridiques nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et à la création de conditions favorables aux investissements liés au climat. Soulignant les meilleures pratiques, ils ont insisté sur l'importance de réexaminer régulièrement les engagements nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, compte tenu des connaissances scientifiques acquises le plus récemment, ainsi qu'en matière de surveillance des émissions et de vérification des mesures prises par les gouvernements.

32. L'UIP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé un projet visant à renforcer les capacités des parlementaires afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le versement des contributions déterminées au niveau national. À ce jour, l'UIP et le PNUE ont organisé conjointement trois ateliers nationaux sur la promotion de l'engagement parlementaire en faveur du changement climatique, au Burundi, en Zambie et au Zimbabwe. L'UIP s'est efforcée de faciliter la participation d'un groupe parlementaire à un colloque organisé à Bali par le Forum pour la coopération en matière de développement consacré à la promotion de la coopération pour le développement, afin de parer aux risques climatiques et d'assurer la résilience.

### C. Démocratie et droits humains

33. Conformément aux recommandations émises par le Conseil des droits de l'homme en 2018, l'UIP a aidé les parlements à participer à l'examen périodique universel en 2018 et a organisé des manifestations parallèles pour mettre en lumière les expériences des parlementaires en matière de protection et de promotion des droits humains. En septembre 2018, l'UIP a également contribué à une manifestation parallèle organisée par la Mission permanente de l'Équateur durant la trente-neuvième session du Conseil des droits de l'homme, consacrée aux effets de la corruption sur la pleine jouissance des droits humains.

34. En novembre 2018, le HCDH, avec le soutien de l'UIP, a organisé la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Le Forum était présidé par le Secrétaire général de l'UIP et a réuni des fonctionnaires, des parlementaires, des représentants de la société civile et des universitaires. Cette collaboration a permis d'identifier de bons exemples d'engagement parlementaire en matière de droits humains, les défis que doivent relever les parlements dans ce domaine et les moyens d'y répondre, ainsi que d'autres possibilités de coopération entre l'ONU et les parlements nationaux. En juin 2019, l'UIP et le HCDH ont organisé un séminaire sur le thème « Engagement parlementaire dans le domaine des droits de l'homme : identification des bonnes pratiques et des possibilités d'action » ; une manifestation de suivi est prévue pour le premier semestre 2020.

### D. Égalité des genres et autonomisation et participation politique des femmes et des filles

35. Les entités des Nations Unies et l'UIP ont mobilisé un soutien politique pour accélérer la mise en œuvre du programme mondial défini dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. L'UIP a contribué à une série d'initiatives organisées par le PNUD aux niveaux régional et national, notamment dans la région du Pacifique, en Géorgie et en Serbie, en partageant ses connaissances sur les parlements sensibles aux questions de genre et le rôle des parlements dans la lutte contre le sexisme et la violence fondée sur le genre.

36. L'UIP a également poursuivi sa collaboration programmatique avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en apportant un soutien technique aux parlements de la Colombie, de la Turquie et de la République-Unie de Tanzanie quant aux questions liées à l'égalité des genres et à l'autonomisation politique des femmes. La réunion parlementaire annuelle organisée par l'UIP et ONU-Femmes s'est tenue à New York en mars 2019, durant la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, et a mis en lumière les questions liées à la protection sociale, aux services publics et aux infrastructures destinées aux femmes et aux filles. L'UIP a participé à la réunion du groupe d'experts sur les données et la violence à l'égard des femmes en politique, convoquée par ONU-Femmes en décembre 2019, au cours de laquelle les représentantes et représentants ont échangé des bonnes pratiques sur la lutte contre le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes dans les parlements.

37. L'UIP a continué à promouvoir le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À cette fin, en octobre 2018, l'UIP a organisé un atelier sur l'émancipation économique des femmes, auquel ont participé des parlementaires originaires d'Afrique, des Amériques, de la région arabe et du Pacifique. En outre, l'UIP a

communiqué aux parlements des pays faisant l'objet d'un examen les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Lors des soixante-quatrième et soixante-quinzième sessions de la Commission, l'UIP a présenté des rapports sur la participation politique des femmes et a tenu des séances de travail avec la Commission sur la manière de faciliter la contribution des parlements à la mise en œuvre de la Convention. Des séminaires nationaux visant à faire progresser la mise en œuvre de la Convention au niveau national grâce à l'engagement des parlements ont été organisés à Djibouti, au Kenya et en Turquie. Suite aux efforts soutenus de l'UIP et d'autres parties prenantes, un nombre croissant de parlements ont fait part de leur détermination à suivre les recommandations du Comité afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

38. Des représentantes d'ONU-Femmes et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ont participé au douzième Sommet des présidentes de parlement, qui a été organisé conjointement par l'UIP et la Chambre des députés de l'État plurinational de Bolivie en avril 2018. Dans la Déclaration de Cochabamba, les participants au Sommet ont affirmé le lien entre la participation égale des femmes en politique et des sociétés plus prospères, pacifiques et inclusives, et ont appelé à l'adoption et à la mise en œuvre d'une législation spécifique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique. En juin 2019, l'UIP, le HCDH, ONU-Femmes, les Champions internationaux de l'égalité des sexes et un certain nombre de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont organisé une manifestation spéciale en marge de la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme sur le thème « Légiférer en faveur de l'égalité des sexes : éliminer la discrimination et la violence sexiste d'ici 2030 », auquel ont participé de nombreux parlementaires.

39. L'Assemblée nationale du Mali a poursuivi sa coopération avec l'UIP pour la mise en œuvre des objectifs. La commission parlementaire chargée de superviser la mise en œuvre du Programme 2030 a eu des échanges réguliers avec les membres du gouvernement et a évalué les progrès réalisés au niveau national au regard des objectifs. À la suite d'un atelier sur la parité des genres et les objectifs, organisé par l'Assemblée nationale et l'UIP, le gouvernement a adopté une loi établissant un quota de 30 % pour les femmes occupant des fonctions électives dans les institutions publiques.

## **E. Paix et sécurité internationales**

40. Le Bureau des affaires de désarmement a été en mesure de promouvoir un certain nombre de normes mondiales en matière de désarmement et d'autres questions clés touchant la paix et la sécurité grâce à son travail récent avec les parlements. Il a par exemple noué un partenariat fructueux avec les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement pour inciter les législateurs du monde entier à prendre des mesures en faveur du désarmement nucléaire, notamment dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, créé en vertu de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale, ainsi qu'avec le groupe Action mondiale des parlementaires pour appuyer sa campagne mondiale pour l'universalisation et l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. L'Action mondiale des parlementaires a contribué de manière significative aux récentes ratifications de la Convention sur les armes biologiques et adhésions à cet instrument, ainsi qu'à la soumission de rapports nationaux conformément à la résolution 1540 (2004). Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires de désarmement et l'UIP, en collaboration avec la

Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, ont organisé pour les parlements des États insulaires du Pacifique deux séminaires régionaux sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et sur la Convention sur les armes biologiques, offrant aux parlementaires un cadre pour l'échange d'expériences et de pratiques optimales.

41. Le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, qui relève du Bureau des affaires de désarmement, a financé deux projets entrepris par l'Action mondiale des parlementaires, visant à faire progresser les efforts des parlementaires en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les projets ont porté sur la participation significative et véritable des femmes parlementaires aux travaux des commissions de la défense, de la sécurité et de l'intérieur des organes législatifs nationaux et ont bénéficié aux parlementaires des États d'Afrique et des États insulaires du Pacifique, d'Amérique centrale, des Caraïbes, d'Asie du Sud et de la Communauté des pays de langue portugaise tout au long de 2018 et 2019. Le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements finançait auparavant des projets de l'Action mondiale des parlementaires visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes dans les pays de langue portugaise grâce à des actions de sensibilisation et à l'élaboration de politiques parlementaires. Ces efforts ont directement contribué à la ratification du Traité sur le commerce des armes par le Brésil, la Guinée-Bissau et le Mozambique en 2018, ainsi qu'à la décision du Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe de ratifier le traité en 2019.

42. Le Bureau des affaires de désarmement aide les organisations parlementaires à mettre en évidence les meilleures pratiques et à renforcer la coopération aux fins de la mise en œuvre du programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ». À cette fin, le Bureau a aidé plusieurs organisations parlementaires à organiser une réunion parlementaire internationale sur la promotion du désarmement, qui coïncidera avec la réunion annuelle avec les parlementaires organisée entre l'ONU et l'UIP en 2020. Les conclusions de la réunion seront intégrées dans un guide à l'intention des parlementaires consacré à la mise en œuvre du Programme en faveur du désarmement.

43. Lors de la 139<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a organisé une table ronde sur le désarmement complet et la non-prolifération. À cette occasion, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a présenté aux délégations un exposé sur les nouvelles technologies de l'armement et le rôle que les parlementaires pourraient jouer dans la mise en œuvre du Programme de désarmement, s'agissant en particulier d'élaborer des réglementations appropriées, d'encourager l'innovation technologique responsable et de garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité.

44. Les parlements jouent également un rôle central dans la prévention du terrorisme, car ils sont responsables de l'élaboration des lois, de la définition des politiques, de l'allocation des budgets et du contrôle des questions de sécurité nationale. L'engagement des parlements est essentiel pour lutter contre les conditions propices au terrorisme en préconisant une approche mobilisant l'ensemble de la société et pour veiller à ce que les lois soient appliquées efficacement, dans le plein respect des droits humains. Pour aider les parlements nationaux à mettre en œuvre le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme, ainsi que d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'UIP ont lancé un programme commun de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Le programme vise à renforcer la capacité des

parlementaires à élaborer et à concrétiser des réponses juridiques et opérationnelles complètes face au terrorisme et à l'extrémisme violent. Dans le cadre de ce processus de renforcement des capacités, l'UIP, l'ONUSIDA et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé des conférences régionales au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et au Sahel.

## **F. Santé**

45. L'un des principaux domaines de collaboration entre l'ONU et les organisations parlementaires est la mobilisation du soutien parlementaire en faveur de la santé. En septembre 2019, l'UIP, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD et l'Université Georgetown ont lancé le réseau de solutions juridiques pour une couverture sanitaire universelle (Universal Health Coverage (UHC) Legal Solutions Network). Cette initiative promeut des cadres juridiques solides en faveur de la couverture sanitaire universelle. L'UIP et l'OMS ont organisé un séminaire parlementaire et une séance d'information technique sur la couverture sanitaire universelle destinée à coïncider avec l'Assemblée mondiale de la Santé en 2019. Un exposé similaire sur la couverture sanitaire universelle a été fait par l'OMS lors de la réunion annuelle avec les parlementaires organisée entre l'ONU et l'UIP en 2019. En octobre 2019, l'Assemblée de l'UIP a adopté une résolution intitulée « Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé ». L'UIP a contribué à la diffusion d'une enquête auprès des parlementaires et en a communiqué les résultats à titre de contribution aux négociations sur la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle.

46. En mai 2018, pour contribuer à la réalisation de l'objectif 3 et d'autres objectifs relatifs à la couverture sanitaire universelle, ONUSIDA a soutenu le Parlement panafricain dans l'adoption d'une résolution novatrice sur le rôle des parlementaires dans la réalisation du droit à la santé et la réalisation des objectifs en matière de santé en Afrique. Le texte de la résolution a été diffusé auprès des parlements nationaux et régionaux du continent.

47. ONUSIDA a poursuivi sa coopération avec d'autres organisations parlementaires. En juillet 2019, en partenariat avec la République du Congo et le Parlement panafricain, le programme a organisé le Sommet panafricain de haut niveau sur le VIH et le financement de la santé. Le sommet s'est conclu par l'adoption unanime d'un communiqué de haut niveau, dans lequel les participants ont appelé à un engagement politique et à une responsabilisation accrue pour atteindre les objectifs en matière de VIH dans le cadre d'un programme de santé global. ONUSIDA, qui préconise un engagement parlementaire plus fort pour mettre fin au sida, a apporté un soutien supplémentaire à la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et à la session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui se tiendra en 2019.

## **G. Autres domaines de coopération**

48. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a cherché à renforcer la collaboration avec les parlementaires aux niveaux national, régional et mondial afin de promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'objectif 11 concernant des villes ouvertes à tous, sûres et durables. ONU-Habitat, l'UIP et l'Association parlementaire du Commonwealth ont encouragé les parlementaires à participer à la dixième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue en février 2020. L'intergroupe URBAN du

Parlement européen, la Commission européenne et ONU-Habitat ont également tenu une session politique de haut niveau en novembre 2019 afin d'explorer les outils pratiques permettant de mettre en œuvre des politiques urbaines durables en tant que moteur du développement.

49. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/278](#), a invité l'UIP à jouer un rôle dans la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Au terme d'un processus préparatoire de deux ans, l'UIP a convoqué une réunion parlementaire coïncidant avec la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'est tenue au Maroc en décembre 2018. La conférence s'est conclue avec l'adoption d'une déclaration politique dans laquelle les parlementaires se sont engagés à contribuer à la mise en œuvre du Pacte mondial en favorisant un discours politique fondé sur des faits, en élaborant des politiques et des législations appropriées, en exerçant un contrôle parlementaire sur ces politiques et législations et en promouvant le dialogue régional et international.

50. Au cours de la période considérée, l'UIP a préconisé une plus grande représentation des jeunes dans la politique et la prise de décision par le biais d'un certain nombre d'initiatives. Lors de la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, environ 130 jeunes parlementaires de 43 pays ont réfléchi aux moyens de donner la priorité à l'autonomisation des jeunes en matière de protection de l'environnement, de consommation durable et de production. La sixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires s'est concentrée sur l'élaboration de politiques visant à renforcer le pouvoir des jeunes, et de jeunes parlementaires ont présenté des études de cas relevés dans le monde entier sur les politiques, les budgets et la législation pertinents. En outre, en avril 2019, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a coorganisé le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, à l'occasion duquel un membre du Conseil d'administration du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP s'est exprimé sur le rôle des jeunes parlementaires dans la mise en œuvre du Programme 2030.

51. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a travaillé en étroite collaboration avec les parlements et les parlementaires pour promouvoir un développement sensible aux risques de catastrophe, notamment grâce à des réunions d'information organisées par des représentants spéciaux du Secrétaire général et des consultations techniques avec les parlementaires, ainsi qu'à des réunions tenues en marge de la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en 2019, et de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Les parlementaires ont apprécié les occasions qui leur ont été offertes d'apprendre du Bureau, des experts et de leurs pairs, et ont étudié plus avant les défis liés au passage de la politique publique de la gestion des catastrophes à la prévention, à la réduction des risques et au renforcement de la résilience. Les parlementaires se sont en outre engagés à sensibiliser le public à ces questions et à réduire les risques de catastrophe par le biais de la législation, de l'allocation du budget et du contrôle. L'engagement ciblé du Bureau auprès des organisations parlementaires et d'autres partenaires, tels que la Commission européenne, l'UIP et le ParlAmericas, a abouti à des décisions parlementaires, telle que la décision du Parlement européen d'intégrer une législation sur les risques de catastrophes couvrant le financement durable dans le plan d'action de l'Union européenne pour la mise en place d'une union des marchés de capitaux, qui a eu des implications juridiques dans 28 pays européens.

## IV. Partenariats et supports de connaissances

### A. Partenariats, interactions de haut niveau et réunions spécialisées

52. Des efforts visant à promouvoir une interaction stratégique entre l'ONU et l'UIP ont été entrepris au plus haut niveau et incluent des réunions du Secrétaire général de l'Organisation avec le Président et le Secrétaire général de l'UIP pour discuter de domaines d'intérêt commun, tels que le soutien parlementaire pour faire face aux crises humanitaires majeures et les efforts conjoints de l'UIP et de l'ONU pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève a représenté le Secrétaire général à la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP qui s'est tenue en octobre 2019. Elle l'a également représenté aux première et deuxième réunions du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, où elle a souligné le rôle du partenariat entre l'UIP et l'ONU s'agissant de promouvoir les engagements mondiaux et de renforcer le multilatéralisme.

53. En étroite coordination avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les préparatifs de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Président et le Secrétaire général de l'UIP ont invité les parlements à participer activement à la campagne ONU75 et aux processus connexes. Les parlementaires ont notamment été invités à participer à l'enquête mondiale menée dans le cadre de la campagne ONU75 et à tenir des débats publics sur la nécessité d'un système multilatéral plus solide. À cette fin, la réunion parlementaire annuelle ONU-UIP qui s'est tenue en février 2020 a comporté un segment spécial consacré à la campagne ONU75, lors de laquelle le Conseiller spécial était le principal présentateur. Cette initiative et d'autres initiatives similaires visent à mobiliser les parlements en vue de la réunion de haut niveau destinée à commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies à l'ouverture de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

54. Les représentants de l'UIP ont régulièrement pris la parole devant l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires, ainsi que lors de grandes conférences des Nations Unies et de manifestations de haut niveau. Des délégations de l'UIP ont participé, par exemple, au huitième Forum de l'Alliance des civilisations, à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la consolidation et la pérennisation de la paix, à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et au sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En outre, le président et le secrétaire général de l'UIP ainsi que le chef du Bureau de l'observateur permanent de l'UIP auprès de l'Organisation des Nations Unies ont tenu des réunions bilatérales régulières avec de hauts fonctionnaires des Nations Unies. Des réunions de travail entre le personnel de l'UIP et celui de l'ONU ont également eu lieu tout au long de la période considérée afin d'étudier les moyens de renforcer la coopération.

55. L'ONU, les parlements nationaux, l'UIP et d'autres organisations parlementaires ont approfondi leur collaboration grâce à des partenariats, à des interactions de haut niveau et à des réunions spécialisées. Tout au long de l'exercice biennal 2018-2020, un nombre croissant de partenariats ont permis à ces entités de systématiser davantage leurs interactions et de tirer parti de leurs ressources collectives aux fins de la réalisation d'objectifs communs. En avril 2018, par exemple, le Secrétaire général de l'UIP et le Directeur exécutif du PNUE ont signé un protocole d'accord concernant leur coopération quant aux objectifs, en particulier ceux liés à l'environnement et au changement climatique. En octobre 2018, l'UIP et l'OMS ont signé un protocole d'accord qui définit leur coopération pour les cinq prochaines années.

56. De même, en mai 2019, l'UNODC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'UIP ont signé un protocole d'accord dans lequel leur coopération dans la lutte contre le terrorisme a été officialisée. Cet accord trilatéral représente une reconnaissance du rôle important des parlements et des parlementaires pour ce qui est d'assurer la mise en œuvre réussie des activités et des résolutions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme. Un secrétariat commun pour les deux agences des Nations Unies et l'UIP a été créé. L'accord a également permis à l'UIP de devenir un observateur du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui vise à améliorer la coordination des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme.

57. Lors de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP en octobre 2019, les parlementaires ont approuvé le pacte mondial visant à accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle, ce qui a permis à l'UIP de devenir membre du Partenariat mondial pour la couverture sanitaire universelle (CSU2030). Début 2020, l'UIP et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ont également signé un protocole d'accord, dans lequel leur collaboration a été officialisée.

## **B. Mise au point d'outils et de supports de connaissance**

58. Pour aider à guider cette vaste collaboration entre l'ONU, les parlements et les organisations parlementaires, le développement d'outils et de supports de connaissance s'est poursuivi. L'un des principaux résultats du programme conjoint de l'UIP, de l'ONUDC et du Bureau de lutte contre le terrorisme consacré à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme est la création et la maintenance des bases de données juridiques sur la lutte contre le terrorisme, disponibles via le portail SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité). Depuis fin 2019, plus de 4 500 entrées relatives à la lutte contre le terrorisme sont disponibles dans les bases de données, y compris dans les domaines de la législation, des traités, des stratégies et de la jurisprudence ainsi que des entrées bibliographiques. La base de données des législations permet aux responsables politiques et aux législateurs d'avoir accès à un ensemble croissant de lois et de pratiques juridiques du monde entier, qui peuvent être utilisées pour soutenir la rédaction de textes législatifs conformément aux obligations contractées par les États Membres en vertu des 19 instruments internationaux de lutte contre le terrorisme.

59. Ces dernières années, le PNUD et l'UIP ont publié plusieurs outils d'orientation et supports de connaissance, notamment *Les ODD à l'usage des parlements - Outil d'auto-évaluation*, le *Rapport parlementaire mondial* et les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*. Depuis la publication de cet outil d'auto-évaluation, l'UIP et le PNUD ont animé une trentaine d'ateliers aux niveaux international, régional et national, permettant la mise en œuvre d'une assistance programmatique. En outre, le PNUD, l'UIP, ONU-Femmes et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale poursuivent leur collaboration sur le Réseau international de connaissances sur les femmes en politique, une plateforme en ligne qui soutient la participation politique des femmes.

60. Le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les jeunes et les droits de l'homme ([A/HRC/39/33](#)), publié en juin 2018, s'inspire d'une série d'activités, de publications et de recommandations de l'UIP sur la présence des jeunes dans les parlements. En outre, le Future Policy Award 2019 a mis en lumière les politiques les plus réussies au monde en matière d'autonomisation des jeunes, dans le cadre d'un concours mondial organisé conjointement par le World Future Council, le PNUD et l'UIP, avec le soutien de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des Youth Policy Labs.

61. Des supports supplémentaires ont été élaborés tout au long de la période considérée afin d'informer et de mobiliser les parlementaires dans les domaines de l'égalité des genres, du modèle d'économie verte et du travail forcé et de leur donner des orientations sur ces questions. En mars 2019, la nouvelle carte du monde « Femmes en politique : 2019 », produite par l'UIP et ONU-Femmes, a été publiée lors d'une conférence de presse au Siège de l'Organisation à New York. En septembre 2019, les Champions internationaux de l'égalité des sexes et l'UIP ont également lancé l'outil conçu pour des assemblées tenant compte des questions de genre, qui contient des informations sur les initiatives visant à accélérer et à maintenir l'égalité des genres. Le PNUE et l'UIP ont par ailleurs lancé une note d'information sur l'économie verte lors de la 140<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue au Qatar. La note d'information, intitulée « Les nuances du vert : présentation du concept d'économie verte à l'intention des parlementaires », aide les parlementaires à comprendre les éléments les plus importants de l'économie verte et les politiques nécessaires pour faire la transition vers une économie verte. En outre, lors de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, l'OIT et l'UIP ont lancé un nouveau manuel à l'intention des parlementaires intitulé « Éliminer le travail forcé ». Il couvre les mesures pratiques que les parlementaires peuvent prendre pour prévenir le travail forcé, protéger les victimes et garantir l'accès à la justice et aux voies de recours.

62. En tant que législateurs nationaux, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'investissement en faveur du développement durable et la mise en place de cadres réglementaires appropriés. C'est pourquoi les conclusions et recommandations issus des examens de la politique d'investissement de la CNUCED, qui sont des outils importants pour améliorer le climat d'investissement et orienter les réformes politiques, sont généralement présentées et discutées avec les parlementaires avant d'être finalisées.

63. Suite aux consultations entre le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les parlementaires lors de la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en 2019, et lors de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, le Bureau et l'UIP mènent des consultations sur l'élaboration d'un outil de sensibilisation et d'un programme de « formation des formateurs » à l'intention des parlementaires. Ces outils visent à fournir aux parlementaires des messages clés et des informations pratiques sur l'appui à l'élaboration des politiques et les mesures concrètes de réduction des risques de catastrophe pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs.

## V. Conclusions et recommandations

64. **La mise en œuvre du Programme 2030 reste la pierre angulaire de la vaste et croissante coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux, l'UIP et d'autres organisations parlementaires aux niveaux national, régional et mondial. Au cours des deux dernières années, depuis la publication du précédent rapport sur la question, les entités des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec les parlements du monde entier pour aider à mettre en œuvre le Programme 2030 et d'autres accords de portée mondiale. Des échanges réguliers entre l'ONU et les parlements du monde entier ont aidé les parlementaires à intégrer le Programme 2030 dans la planification du développement national, à participer aux examens nationaux volontaires, à améliorer le contrôle de la gestion des finances publiques et à promouvoir une législation sensible aux questions de genre.**

65. L'UIP a également facilité la participation des parlements aux grandes initiatives menées par l'ONU ; ces initiatives bénéficient des diverses perspectives

que les parlementaires peuvent offrir en tant que représentants directs des personnes qu'ils servent. Ces deux dernières années ont également vu une interaction plus systématique, notamment grâce à des échanges stratégiques au niveau des hauts dirigeants. L'action menée par l'UIP pour engager les parlements dans la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies doit être particulièrement soulignée et reconnue.

66. Si la présence des femmes dans les parlements du monde entier n'a cessé d'augmenter, la parité des genres en termes de représentation parlementaire et d'émancipation des femmes est loin d'être réalisée. Au cours des deux dernières décennies, la proportion de femmes dans les parlements a presque doublé, passant de 12,7 % en 1999 à 24,5 % en octobre 2019. Les mesures temporaires spéciales, y compris les quotas par genre, se sont révélées efficaces dans différents contextes. Dans les pays en situation de conflit et dans les pays sortant d'un conflit qui ont adopté de telles mesures, la proportion de femmes au parlement a plus que doublé par rapport aux pays où de telles mesures proactives n'ont pas été prises (24,3 % contre 10,6 %). Toutefois, le comportement discriminatoire des électeurs et des pairs persiste, de même que les pratiques qui l'accompagnent, notamment les actes de violence dirigés contre les femmes qui participent ou cherchent à participer à la vie politique. La violence reste un obstacle persistant à la participation politique des femmes et est trop souvent perpétrée publiquement, au mépris du principe de responsabilité.

67. Dans l'environnement mondial complexe d'aujourd'hui, les parlementaires nationaux ont un rôle essentiel à jouer pour répondre aux demandes de la population. Les citoyens du monde entier, en particulier les femmes et les jeunes, se sentent exclus du processus décisionnel, privés de perspectives et dépossédés d'un avenir durable. La vague de manifestations observée ces deux dernières années illustre le risque d'une déconnexion croissante et d'une méfiance accrue entre les citoyens et les institutions. Comme leurs homologues de l'exécutif, les parlements ont la responsabilité de démontrer que les institutions peuvent produire des résultats et de promouvoir l'avenir prospère, sûr et pacifique envisagé dans le Programme 2030.

68. L'exercice efficace des responsabilités parlementaires est crucial à cet égard. Les parlements peuvent collaborer avec le pouvoir exécutif pour atteindre les objectifs, examiner les performances par rapport aux objectifs nationaux et promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030. En ce qui concerne les autres engagements et obligations internationaux, les parlements peuvent contribuer à garantir que les mesures nécessaires sont adoptées au niveau de la législation, des allocations budgétaires, de la politique et de l'administration.

69. Les meilleures pratiques en matière de promotion de la conformité nationale aux instruments internationaux se dessinent progressivement. Le dialogue avec les parlementaires, l'UIP et d'autres organisations parlementaires s'est avéré extrêmement précieux pour faire progresser l'adhésion universelle aux conventions relatives au désarmement et la mise en œuvre nationale de ces conventions, notamment grâce à l'adoption de lois nationales pertinentes.

70. Compte tenu du rôle important joué par les parlements pour traduire les programmes mondiaux en réalités concrètes au niveau national, les recommandations suivantes sont présentées pour examen :

a) Le système des Nations Unies et l'UIP devraient continuer à promouvoir des interactions structurées avec les parlements nationaux pour contribuer à donner une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation et à aligner la législation nationale sur les engagements internationaux,

notamment le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Nouveau Programme pour les villes ;

b) Alors que la communauté internationale entre dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, les entités des Nations Unies devraient continuer à aider les parlements à mener ce programme crucial, en s'appuyant sur les équipes de pays des Nations Unies reconfigurées et en assurant la cohérence de l'action et la coordination intersectorielle. Les entités des Nations Unies devraient à cet égard recourir plus systématiquement à l'expertise unique de l'UIP et de ses parlements membres, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [72/278](#) ;

c) L'ONU, l'UIP et d'autres organisations partenaires devraient définir et consolider leur expertise, leurs idées et leurs enseignements collectifs de manière plus systématique et plus complète, afin de mettre en évidence les meilleures pratiques émergentes qui sont éclairées par des données ventilées par âge, par genre et par d'autres caractéristiques pertinentes pour les contextes nationaux ;

d) Alors que la communauté internationale continue de se débattre avec les profondes implications de l'épidémie de COVID-19 sur les plans socio-économique et politique et en matière de développement, j'exhorte les parlements nationaux du monde entier à rendre possible des réponses solides à la pandémie mondiale, en plaçant la protection des droits humains au cœur de toutes les mesures prises, et à promulguer une législation sur le renforcement de la préparation, avec le soutien du système des Nations Unies, de l'UIP et d'autres organisations partenaires ;

e) L'ONU, les parlements nationaux et les organisations parlementaires devraient prendre de nouvelles mesures pour promouvoir un véritable dialogue avec les groupes de la société civile, en particulier ceux qui représentent les femmes et les jeunes, en faveur d'une législation inclusive, sensible à la dimension de genre et fondée sur les droits humains ;

f) À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, les entités des Nations Unies et l'UIP devraient tirer parti des possibilités nouvelles de réaffirmer des objectifs communs et de rapprocher les peuples des processus décisionnels mondiaux, notamment par l'intermédiaire de leurs représentantes et représentants élus.

71. Comme y a encouragé l'Assemblée générale, la coopération entre le système des Nations Unies, les organisations parlementaires et les parlements nationaux n'a cessé de se développer au fil des ans. La valeur ajoutée de ces partenariats est de plus en plus reconnue, et les bénéfices sont tangibles, comme cela est souligné dans le présent rapport. Néanmoins, les progrès réalisés ne doivent pas faire oublier à la communauté internationale qu'il lui faut redoubler d'efforts pour répondre aux attentes des populations en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, des inégalités, de la dégradation de l'environnement et des conflits. J'invite donc instamment la communauté internationale à élargir le champ de la participation, notamment celle des parlements nationaux et des assemblées associées, afin de contribuer à combler les fossés socio-économiques, politiques et numériques de notre époque.